



AVIS DE CONVOCATION

39^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE CLUB DES ORNITHOLOGUES DE L'OUTAOUAIS

Vendredi, le 28 avril 2017 à 19 h 15
École secondaire de l'Île, local 156
255, rue St-Rédempteur, Gatineau (secteur Hull)

La présente constitue une convocation à son assemblée générale annuelle (AGA).

Un léger goûter sera servi de 16h30 à 18h45, afin de permettre aux membres de socialiser.

Au cours de cette assemblée, une partie du conseil d'administration sera élue pour une période de deux ans. Le mandat des membres suivants vient à échéance : Gérard Desjardins, Réal Bisson, Michel Lapalme, Melissa Chabot, Camille Morin. Au minimum, quatre postes seront à combler.

PROJET DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Enregistrement des membres en règle et attestation du quorum.
- 3- Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée.
- 4- Lecture et adoption de l'ordre du jour proposé.
- 5- Adoption du procès-verbal de la 38^e assemblée générale annuelle (2015).
- 6- Suivi du procès-verbal de la 38^e assemblée générale annuelle (2015) :
- 7- Rapport de la présidence : Bilan des activités 2016.
- 8- Adoption des états financiers au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016.
- 9- Dépôt des prévisions budgétaires pour l'exercice 2017.
- 10- Rapports des responsables de trois comités : a) Activités; b) L'Ornithouais; c) ÉPOQ-Outaouais.
- 11- Code de déontologie des administrateurs du COO.
- 12- Élection des nouveaux membres du conseil d'administration.

PAUSE

- 13- Divers : a) b)

- 14- Levée de l'assemblée

(Voir verso – Avis de convocation à une Assemblée générale extraordinaire (AGE))



AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE CLUB DES ORNITHOLOGUES DE L'OUTAOUAIS

Vendredi, le 28 avril 2017, de 18 h45 à 19h15

École secondaire de l'Île, local 156
255, rue St-Rédempteur, Gatineau (secteur Hull)

La présente constitue une convocation à son assemblée générale extraordinaire (AGE).

Un léger goûter sera servi de 16 h30 à 18 h45, afin de permettre aux membres de socialiser.

Au cours de cette assemblée, le conseil d'administration en poste vous soumettra des modifications à apporter à son Règlement et à ses lettres patentes qu'une AGE des membres du COO doit approuver.

PROJET DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée.
 - 2- Enregistrement des membres en règle et attestation du quorum.
 - 3- Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée.
 - 4- Lecture et adoption des modifications aux lettres patentes du COO.
 - 5- Lecture et adoption des modifications au Règlement du COO.
 - 6- Levée de l'assemblée
-

(Voir verso – Avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle 2016)